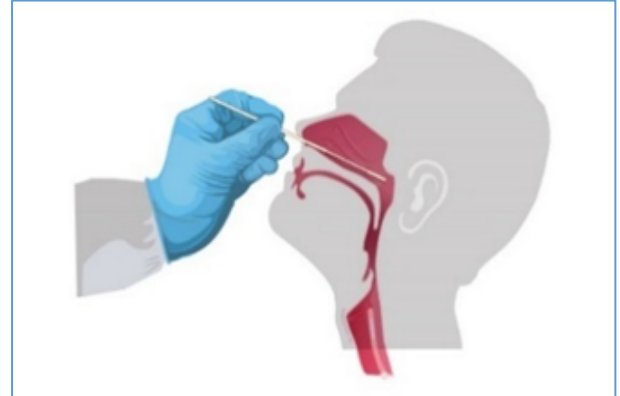




Test de détection d'antigènes rapides (TDAR) PANBIO™ dans les milieux de travail

Qu'est-ce que le TDAR PANBIO™ ?

C'est un test de dépistage rapide qui peut être effectué dans les milieux de travail, en dehors du réseau de la santé. Il permet de rechercher, dans le nez et la gorge, des parties de l'enveloppe (antigènes) du virus qui cause la COVID-19. Ce test est moins sensible que celui fait dans les centres de dépistage du réseau de la santé (test d'amplification des acides nucléiques (TAAN)). Ceci signifie qu'un résultat négatif pourrait être obtenu par des personnes infectées par le virus. C'est pourquoi les personnes avec un risque plus élevé d'infection (présence de symptômes, avoir été identifié comme contact d'un cas) doivent passer un test TAAN dans les centres de dépistage du réseau de la santé.



Source: Centers for Disease Control and Prevention

Comment le test est effectué ?

Une tige est insérée loin dans le nez jusqu'à la gorge¹ afin de prélever un échantillon qui sera analysé. La technique s'appelle prélèvement nasopharyngé. Cette procédure dure environ 10 secondes. Il est recommandé de répéter le TDAR PANBIO™ au moins trois fois à chaque trois jours afin d'augmenter la probabilité de détecter la présence des antigènes du virus.

Qu'est-ce que la COVID-19 ?

C'est une maladie causée par un virus (le coronavirus) qui se transmet principalement par des gouttelettes et sécrétions produites lorsqu'une personne parle, tousse, crache ou éternue. Les symptômes à surveiller sont présentés dans l'outil d'évaluation des symptômes sur les lieux de travail² ou dans l'outil d'auto-évaluation de la COVID-19 du gouvernement du Québec³.

Devrais-je passer le test ?

Ce test n'est pas destiné aux personnes qui sont des cas ou à leurs contacts étroits. Ces personnes doivent toutes être isolées et sont déjà prises en charge par le réseau de la santé publique.

Ce test n'est pas destiné aux personnes qui ont des symptômes de la COVID-19. Ces personnes doivent être isolées et passer un test dans les centres de dépistage du réseau de la santé.

Si vous avez eu la COVID-19 dans les 90 jours précédant le test, vous ne devriez pas passer le test.

Les TDAR, pour dépister les employés sans symptômes dans un milieu de travail, peuvent être utilisés

- En début d'écllosion pour mieux caractériser cette écllosion
- Lorsque l'entreprise a des difficultés d'accès aux tests de dépistage dans le réseau de la santé
- Dans d'autres situations autorisées par la santé publique

Pourquoi devrais-je passer le test si je n'ai pas de symptôme ?

La raison est que certaines personnes peuvent avoir l'infection et la transmettre à d'autres, sans le savoir parce qu'elles ne ressentent pas de symptôme.

¹ Figure reproduite à partir de <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/lab/guidelines-clinical-specimens.html>. L'utilisation de l'image publiée sur le site du *Centers for Disease Control and Prevention* des États-Unis d'Amérique (EUA) ne constitue en aucune façon une approbation ou une recommandation par les autorités des EUA du contenu de ce document.

² <https://www.inspq.qc.ca/publications/3042-questionnaire-symptomes-covid19>

³ <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/>

Pour la santé publique, il est très important de trouver les personnes infectées et de les isoler rapidement afin de réduire la transmission du virus à d'autres personnes dans le milieu de travail et la communauté. Ceci est d'autant plus important que de nouveaux « variants » du virus de la COVID-19, se transmettant plus facilement, circulent maintenant au Québec.

Suis-je obligé de passer le test si je n'ai pas de symptôme ?

Cette décision vous appartient. Ce test est fait sur une base volontaire. Vous pouvez à n'importe quel moment refuser de passer le test. L'objectif de ce feuillet est de vous donner toutes les informations pour vous aider à prendre cette décision. Le professionnel de la santé qui procédera au prélèvement devrait revoir avec vous ces différents éléments avant que vous ne passiez le test.

Y a-t-il des inconvénients au test ?

- Contre-indications au test
 - Si vous avez déjà été opéré au niveau de la tête, que vous saignez souvent du nez, ou si vous avez une maladie (ou prise de médicaments) pouvant amener des saignements importants, vous pourriez avoir une contre-indication à passer le test. Le professionnel de la santé qui procédera au test devrait vérifier ces éléments avec vous avant le dépistage.
- Effets indésirables
 - La très grande majorité des prélèvements se font sans aucun effet indésirable. Vous pouvez ressentir un inconfort lors du prélèvement; il peut parfois y avoir une irritation et un saignement de nez.
 - 3 cas d'écoulement de liquide céphalorachidien par le nez ont été rapportés dans le monde pour des milliards de tests.

Que veut dire un résultat positif au test de dépistage TDAR ?

Les antigènes du virus ont possiblement été détectés dans votre corps. Vous devez vous isoler à domicile et obtenir dès que possible un test de confirmation dans le réseau de la santé. Le professionnel de la santé qui a fait le TDAR dans votre milieu de travail vous indiquera comment procéder.

Que veut dire un résultat négatif ?

Les antigènes du virus n'ont pas été détectés dans votre corps.

- Un test négatif peut être faussement négatif et la personne doit continuer à appliquer les mesures de prévention et de surveiller ses symptômes.
- Plus rarement, un résultat peut être négatif si vous êtes en tout début de la maladie.
- Si vous n'avez pas de symptôme, vous n'avez pas à vous isoler, sauf si la santé publique vous a donné une consigne d'isolement parce que vous avez été identifié comme un contact d'un cas de COVID-19, ou si vous êtes de retour de l'extérieur de Canada.

Pour prendre votre décision, vous devez aussi connaître les éléments suivants :

- Le TDAR peut détecter une possibilité d'infection de la COVID-19 même si vous n'avez pas de symptôme; un test de confirmation est généralement nécessaire.
- Le fait de passer un test ne permet pas de traiter la COVID-19 ou ses complications, ni de déterminer si vous êtes immunisé. Cependant, en effectuant un test, vous pouvez éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes et ainsi aider à protéger votre entourage et votre communauté.
- Si vous avez eu un contact étroit au travail avec une personne qui a reçu un diagnostic de COVID-19 ou si la santé publique vous demande de vous isoler en raison de ce contact étroit, vous pouvez effectuer une demande à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Celle-ci déterminera si vous avez droit à une compensation financière.

[Questions et réponses – COVID-19 - Indemnisation](#)

[Trousse – COVID-19 : Guide et outils](#)

- ▶ Pour obtenir un test de confirmation après un TDAR PANBIO positif, vous devrez appeler le numéro **1 877 644-4545** pour obtenir un rendez-vous ou suivre les instructions que le professionnel de la santé qui a fait le TDAR dans votre milieu de travail vous indiquera.

Peu importe le résultat du test, vous devez continuer à vous protéger contre le virus en appliquant les mesures recommandées par la santé publique.



AUTEURS

Communauté médicale de pratique en santé au travail du Québec

COLLABORATEURS

Communauté provinciale des soins infirmiers en santé au travail

[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

2021-03-17 (version en français)



Pour des milieux de travail en santé

**Réseau de santé publique
en santé au travail**